

#### Principales décisions de la CLE

- Election du Président et des Vice-présidents
- Election du bureau de CLE et des représentants de la CLE dans les instances
- Révision des autorisations d'eau potable : validation de la proposition de répartition

#### Sommaire du compte-rendu

1. Actualités
  - Etat des nappes au 15 novembre 2021
  - Déclassement de la ZRE quaternaire
2. Elections :
  - Présidence, Vice-présidences, bureau de CLE et autres instances
3. SAGE
  - Révision des autorisations AEP : vote sur la répartition proposée par la DDTM
  - SAGE et urbanisme
  - Bilan des avis CLE

La liste de présence est consultable en *Annexe I*, le détail des débats en *Annexe II*.

Cyril VANROYE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, introduit la séance. Une nouvelle composition de CLE a été arrêtée par le Préfet le 22 novembre 2021, entraînant la nécessité de procéder à de nouvelles élections au sein de la CLE, en premier lieu pour sa Présidence. Il propose d'inverser l'ordre du jour afin d'attendre les retardataires pour le vote à la Présidence de CLE, aussi l'état des nappes est présenté en premier.

#### 1. Sujets d'actualité

(Ces deux sujets sont regroupés pour la lisibilité du compte-rendu, même s'ils ont été séparés par les élections en séance).

- **Etat des nappes au 15 novembre 2021, synthèse.** [Bulletin complet disponible sur [www.nappes-roussillon.fr](http://www.nappes-roussillon.fr)]

Malgré les récentes précipitations du 10 novembre, le contexte pluviométrique est toujours déficitaire. Globalement, ces précipitations ont eu peu d'impact sur les niveaux piézométriques. La situation reste dégradée sur plusieurs secteurs, notamment les U.G. :

- Agly-Salanque : crise
- Vallée de la Têt : alerte renforcée
- Aspres-Réart : alerte

- Le **déclassement de la ZRE quaternaire** n'est toujours pas effectif, plus d'un an après la consultation (voir détail CR réunion de CLE du 20/10/2020 pour plus d'informations). Le Président de CLE propose d'alerter le premier ministre sur cette situation. Un courrier co-signé avec le Président du Syndicat des nappes sera envoyé. Détail des débats en *Annexe II*.

## 2. Elections

### Election du Président de la CLE.

Cyril VANROYE rappelle que seul le collège 1, celui des collectivités, vote (27 membres en exercice). Il réalise un appel à candidatures. Robert VILA (PMM) se porte candidat. Résultats du vote :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	27	Robert VILA	19
Présents	19	Blanc	1
Votants (dont pouvoirs)	22	Abstention	2

**Robert VILA est élu Président de la CLE des nappes du Roussillon.**

Robert VILA remercie la CLE pour cette élection. Il rappelle que la CLE, instituée par le Préfet, a une durée de vie de six ans, et mènera dans cette configuration ses travaux jusqu'en 2028, ce qui correspond à une grande partie de la mise en œuvre de ce premier SAGE. Il convient ensuite de voter pour élire trois nouveaux Vice-présidents, comme le prévoit le règlement intérieur de la CLE.

### Election du premier Vice-président.

Robert VILA fait un appel à candidature. Nicolas GARCIA (Conseil Départemental 66) se porte candidat, dans la continuité du précédent mandat où il occupait déjà cette fonction. Résultats du vote :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	27	Nicolas GARCIA	20
Présents	19	Blanc	2
Votants (dont pouvoirs)	23	Abstention	1

**Nicolas GARCIA est élu premier Vice-président de la CLE.**

### Election du deuxième Vice-président.

Robert VILA fait un appel à candidature. Charles CHIVILO (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly) se porte candidat, dans la continuité du précédent mandat où il occupait déjà cette fonction. Résultats du vote :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	27	Charles CHIVILO	21
Présents	19	Blanc	2
Votants (dont pouvoirs)	23	Abstention	0

**Charles CHIVILO est élu deuxième Vice-président de la CLE.**

### Election du troisième Vice-président.

Robert VILA fait un appel à candidature. Il excuse Jean-André MAGDALOU (Communauté de communes Sud Roussillon) qui n'a pas pu se déplacer, mais se porte candidat, dans la continuité du précédent mandat où il occupait déjà cette fonction. Résultats du vote :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	27	Jean-André MAGDALOU	21
Présents	19	Blanc	2
Votants (dont pouvoirs)	23	Abstention	0

**Jean-André MAGDALOU est élu troisième Vice-président de la CLE.**

### Election d'un membre du bureau de la CLE.

Robert VILA explique que le bureau de CLE compte 5 membres pour le collège des collectivités, dont obligatoirement le Président et les 3 Vice-présidents. Aussi il convient de désigner un cinquième membre parmi le collège des collectivités. Après appel à candidatures Alain TROUSSEU, représentant le Syndicat Mixte Têt Bassin Versant (SMTBV), se porte candidat. Résultats du vote :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	27	Alain TROUSSEU	22
Présents	19	Blanc	1
Votants (dont pouvoirs)	23	Abstention	0

**Alain TROUSSEU est élu membre du bureau de la CLE.**

### Election d'un membre du bureau de CLE, collège des usagers.

Robert VILA fait un appel à candidature. Claude JORDA se porte candidat pour la chambre d'agriculture.

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	14	Claude JORDA	11
Présents	9	Blanc	0
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstention	0

**Claude JORDA (Chambre d'agriculture) est élu au bureau de la CLE.**

### Election d'un membre du bureau de CLE, collège des usagers.

Robert VILA fait un appel à candidature. Daniel MINC se porte candidat en tant que représentant des foreurs. Résultat du vote :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	14	Daniel MINC	10
Présents	9	Blanc	0
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstention	1

**Daniel MINC (foreurs) est élu au bureau de la CLE.**

#### Election d'un membre du bureau de CLE, collège des usagers.

Robert VILA fait un appel à candidature. Bernard CUENET et Etienne MARGALL se portent candidats. Résultats du premier tour :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	14	Bernard CUENET	5
Présents		Etienne MARGALL	5
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstention	1

Résultats du second tour :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	14	Bernard CUENET	4
Présents		Etienne MARGALL	6
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstention	1

**Etienne MARGALL (canaux de la Têt) est élu au bureau de la CLE.**

#### Election d'un membre du bureau de CLE, collège de l'Etat.

Robert VILA fait un appel à candidature : l'Agence de l'Eau et la DREAL se portent candidates. Cyril VANROYE propose un vote à main levée, qui est accepté par le collège. Deux votes ont lieu, les deux membres élus à l'unanimité sont l'Agence de l'Eau et la DREAL.

**L'Agence de l'Eau et la DREAL sont élues au bureau de la CLE.**

#### Désignation d'un représentant de la CLE au sein de la CLE du SAGE de l'étang de Salses Leucate

Robert VILA fait un appel à candidature et propose un vote à main levée, qui est accepté par la CLE. Marie-Laure BOYER, représentant le Syndicat RIVAGE, se porte candidate. Elle est élue à l'unanimité.

**Marie-Laure BOYER est élue représentante à la CLE du SAGE de Salses Leucate.**

#### Désignation d'un représentant de la CLE au sein du copil de l'étude EPTB menée par le SMNPR.

Robert VILA fait un appel à candidature et propose un vote à main levée, qui est accepté par la CLE. Rémy ATTARD, représentant le Syndicat du bassin versant du Réart, se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

**Rémy ATTARD est élu représentant au copil de l'étude EPTB.**

### 3. SAGE

---

#### Répartition des volumes AEP.

La DDTM a fait parvenir à la CLE le 3 novembre une proposition de répartition des volumes AEP entre les différentes collectivités, sur chaque unité de gestion. Cette proposition est issue de nombreux échanges au cours des deux dernières années entre la DDTM et les collectivités, avec l'appui du Syndicat des nappes. La proposition a été analysée et un avis technique a été formulé par le SMNPR. L'analyse et la proposition d'avis ont été envoyés à la CLE en préparation de la séance.

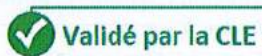
Le contexte et le contenu de la proposition sont présentés par Cyprien JACQUOT (DDTM). La proposition est analysée et commentée par Séverine LE MESTRE, puis soumise au débat. *Voir détail des débats en pièce jointe.*

La proposition suivante est lue et soumise au vote :

#### Proposition d'avis de la CLE pour la séance du 23 novembre 2021

La CLE donne un **avis favorable** à la proposition de maquette proposée par la DDTM, qui respecte le SAGE et en particulier les dispositions B.1.3, B.1.4 et C.1.1. La CLE souhaite attirer l'attention de l'ensemble des collectivités gestionnaires d'eau potable de la plaine du Roussillon sur le fait que si le fonctionnement par « enveloppe » de volumes prélevables est nécessaire, il convient de ne pas considérer toute « marge non utilisée » comme une « marge à consommer » mais plutôt comme une sécurité face au changement climatique et aux incertitudes qui y sont liées. D'autre part, même en cas d'utilisation de ressource alternative, notamment les nappes quaternaires, la CLE insiste sur la nécessité de rationaliser les usages, conformément à la règle R2 et à la disposition C.1.1 du SAGE.

La proposition est validée et fera l'objet d'une délibération.



#### SAGE et urbanisme.

La CLE, en choisissant de mettre en avant dans le SAGE la première orientation sur le lien entre aménagement et disponibilité de la ressource, indique que c'est une problématique majeure. Lors de l'analyse de certains dossiers d'autorisation et déclaration (ZAC, PLU, lotissement...), il s'avère que la question de la ressource n'est pas toujours prise en compte, parfois car les documents d'urbanisme sont anciens et ne faisaient pas mention du SAGE et des volumes prélevables, qui sont récents. Aussi l'objectif de la CLE est de mettre en place un travail pour que la question de l'eau soit toujours prise en compte en amont des décisions d'urbanisme. Un guide est en cours de construction au niveau technique, qui sera présenté en réunions géographiques aux élus en 2022.

**Bilan des avis de CLE.** *Voir bilan en pièce jointe. Pas de débat.*

#### Conclusion

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les participants, et les invite à prendre part à la prochaine CLE qui aura lieu au printemps 2022.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA

**Collège 1 : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

**Présents :**

**ATTARD Rémy** (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart)  
**BILLES Jean-Paul** (Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon)  
**BOURQUIN Jean-Christophe** (Mairie de Saint Féliu d'Amont)  
**BOYER Marie-Laure** (Syndicat RIVAGE)  
**CASTANIER Roland** (Syndicat Mixte SCOT Littoral Sud)  
**CHIVILO Charles** (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly)  
**GARCIA Nicolas** (Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales)  
**HARIBOU Ali** (SIAEP Bouleternère)  
**JAMMES Michel** (Communauté d'agglomération du Grand Narbonne)  
**LEHOSSINE Bernard** (Communauté de communes des Aspres)  
**NICOLEAU Frédéric** (Commune de Clairà)  
**PACULL Jean-Yves** (Commune du Boulou)  
**PELLET Yves** (Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée)  
**PERSON Claude** (Commune de Millas)  
**PUIG Georges** (Commune de Perpignan)  
**ROLLAND Martine** (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)  
**ROSIQUE Henri** (Commune de Pia)  
**TROUSSEU Alain** (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt)  
**VILA Robert** (Perpignan Méditerranée Métropole)

**Représentés avec pouvoir :**

**LANGEVINE Agnès** (Région Occitanie) : pouvoir à Charles CHIVILO  
**MAGDALOU Jean-André** (Communauté de Communes Sud Roussillon) : pouvoir à Nicolas GARCIA  
**MORLON Francis** (Conseil Départemental de l'Aude) : pouvoir à Marie-Laure BOYER  
**PUIGNAU Alexandre** (CLE du SAGE Tech Albères) : pouvoir à Jean-Paul BILLES

**Excusés :**

**BRETON Marie** (Syndicat Mixte de production d'eau potable Leucate – Le Barcarès)  
**LOPEZ Jean-Jacques** (Commune de Salses le Château)  
**OLIVE Denis** (Commune d'Ille sur Têt)  
**PARRA Antoine** (Communauté de Communes Albères Côte Vermeille)

**Collège 2 : représentants des usagers de l'eau, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées**

**Présents :**

**ATTARD Rémy** (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart)  
**BESSELES Paul** (Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air)  
**BLANC Christophe** (Chambre de Commerce et d'Industrie)  
**HUGUET Philippe** (Association des canaux de l'Agly (ADIA))  
**JEAN PIERRE Christian** (Association des canaux du Tech (ACVT))  
**JORDA Claude** (Chambre d'Agriculture)  
**LAVALLEE Renée** (Collectif Alternative aux pesticides 66)  
**MARCOTTE Patrick** (CIVAM Bio 66)  
**MARGALL Etienne** (Association des Canaux à l'aval de Vinça)  
**MINC Daniel** (Syndicat des Foreurs)

**Représentés avec pouvoir :**

**BASSOLS Robert** (Chambre des Métiers) : pouvoir à Claude JORDA  
**CUENET Bernard** (Association de consommateurs "UFC-Que Choisir") : pouvoir à Patrick MARCOTTE

**Excusés :**

Association FRENE 66  
UNICEM Occitanie  
Fédération de Pêche 66

**Collège 3 : représentants de l'État et ses établissements publics.**

**Présents :**

BARRERE Marie (Agence Régionale de Santé)  
VANROYE Cyril (MISE – DDTM des Pyrénées-Orientales)  
VINCHES Pierre (DREAL, représentant le Préfet coordonnateur de bassin)

**Représentés avec pouvoir :**

LACOMBE Evelynne (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) : pouvoir à Pierre VINCHES

**Auditeurs non votants.**

ASSENS Martine (Département des Pyrénées-Orientales)  
BATAILLE Nicolas (Communauté de communes Sud Roussillon)  
BEISSON Thierry (Département des Pyrénées-Orientales)  
BERTRAND Jean (Chambre d'Agriculture 66)  
BESSELES Paul (Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air L-R)  
TERRATS Olivier (Communauté de communes des Aspres)  
DELMAS Sébastien (Département des Pyrénées-Orientales)  
FAJON-HERVIOU Céline (Perpignan Méditerranée Métropole)  
JAFFARD Sandrine (Association des canaux à l'aval du Tech (ACAV))  
JACQUOT Cyprien (Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM))  
LE GUERN Julien (Syndicat du Tech (SMIGATA))  
LE MESTRE Séverine (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)  
METIVIER Thomas (Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM))  
PLAGNES Christelle (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart (SMBVR))  
PARMENTIER Georges (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)  
RICHEROL Corinne (Région Occitanie)  
TACHRIFF Hichem (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)

### Déclassement de la ZRE quaternaire

**Claude JORDA** explique que lors d'une réunion récente, le Préfet de département a annoncé un moratoire sur le classement de la Têt en ZRE. Il rappelle que lors de la réunion de CLE de 2020, l'ensemble de la CLE s'était prononcé contre le classement de la Têt, excepté les deux voix de l'Etat.

**Robert VILA** annonce l'envoi d'un courrier au nom de la CLE au premier ministre, afin de faire avancer ce dossier important plus rapidement. Il demande l'approbation de Nicolas GARCIA pour une cosignature avec le Syndicat des nappes.

**Nicolas GARCIA** approuve pleinement cette position. L'absence de déclassement du quaternaire, et la position de l'Etat, n'aident pas à avancer localement. Le zonage ZRE est inefficace pour régler les problèmes de la Têt. Pour obtenir une réelle incitation à limiter les prélèvements Pliocène, il faut déclasser le quaternaire. Il cosignera le courrier au Premier Ministre.

**Claude JORDA** précise qu'au dernier comité de bassin, des propos déplorables ont été tenus concernant le département des Pyrénées-Orientales, qui ont suscité de vives réactions. Suite à ces réactions, le Président du comité de bassin sera en visite dans le département le 21 décembre pour aborder les sujets qui posent question, dont celui des ZRE.

**Cyril VANROYE** ajoute que le Préfet de Pyrénées-Orientales est intervenu auprès du comité de bassin pour porter la position locale (déclassement du quaternaire et non-classement de la Têt). Il a obtenu comme résultat un moratoire sur le classement de la Têt. Il n'y a pas de lien entre le déclassement du quaternaire et ce moratoire.

### Mise à jour du PGRE

**Georges PARMENTIER** explique que le PGRE peut faire l'objet de mises à jour si les actions prévues ont évolué, ou si de nouvelles actions sont prévues. Il ne s'agit pas de supprimer des actions non réalisées, celles-ci apparaîtront lors du bilan. Pour l'instant quatre collectivités ont prévu des modifications. Si d'autres acteurs souhaitent modifier leur plan d'action, il convient de lui en faire part. Les modifications seront actées en CLE ou bureau de CLE.

### Avis de la CLE sur le projet de répartition des volumes AEP

**Cyril VANROYE** introduit le sujet en rappelant le travail important réalisé ces deux dernières années par les services de l'Etat, les collectivités et le Syndicat des nappes, afin d'aboutir à la proposition de répartition. Cette proposition est le fruit d'un travail technique détaillée et de nombreux échanges entre les parties prenantes. Il rappelle que ce chantier de la répartition des volumes AEP, pour important qu'il soit, ne représente que la première pierre de l'édifice, puisque les volumes agricoles et « touristiques » seront également révisés. Si l'avancée concernant l'eau potable est à saluer, il convient de penser dès aujourd'hui à la suite du travail à mener.

**Cyprien JACQUOT** présente le contexte et le projet de répartition.

**Séverine LE MESTRE** présente l'analyse du Syndicat Mixte et la proposition de délibération de la CLE.

A l'issue des présentations, **Cyril VANROYE** souhaite remercier les techniciens et élus qui se sont investis sur ce chantier. Il précise que tous les échanges ont été tracés et analysés, dans un souci de transparence. Le dernier visuel, qui compare le volume à autoriser au volume actuellement prélevé

démontre le nécessaire changement de paradigme, entre un raisonnement historique déconnecté de la ressource, et le raisonnement actuel du SAGE, qui prend en compte sa disponibilité. L'instauration de cette gestion collective et cet état d'esprit est à mettre au crédit de la CLE qui mène ce travail depuis plusieurs années. La révision effective des autorisations viendra traduire concrètement cette volonté de la CLE.

**Jean BERTRAND** demande s'il reste une marge utilisable par l'agriculture sur l'unité de gestion « Bordure côtière sud ».

**Cyprien JACQUOT** répond qu'au vu des derniers chiffres de prélèvements connus, la marge a quasiment été consommée.

**Séverine LE MESTRE** rappelle comment les volumes maximum ont été construits. Au moment de la construction du SAGE, sur ces deux unités, la différence entre les volumes prélevables et les volumes prélevés par l'agriculture (volumes connus des services) laissait une marge importante non exploitée. Après de nombreuses discussions, en particulier avec la Chambre d'Agriculture, il a été décidé qu'une partie de cette « marge » serait laissée aux agriculteurs pour leur développement, et une partie réaffectée à l'eau potable. Aussi il lui paraît étonnant que deux ans après la marge ait été entièrement consommée alors qu'elle était calculée pour dix ans. Les chiffres sont à prendre avec précaution dans l'attente de leur consolidation.

**Cyprien JACQUOT** abonde en ce sens et ajoute qu'il convient de finaliser la régularisation des forages agricoles pour pouvoir stabiliser les chiffres.

**Jean BERTRAND** demande ce qui est prévu en termes de substitution sur les unités « Bordure côtière sud » et « Vallée de la Têt », sur lesquelles les prélèvements agricoles seront limités.

**Martine ASSENS** ajoute qu'il existe des alternatives potentielles, notamment l'exploitation de la retenue de Villeneuve de la Raho, sur laquelle des volumes sont libérables pour l'agriculture, qui pourraient alimenter l'unité « bordure côtière sud ».

**Cyril VANROYE** estime qu'un travail inter-ressources est nécessaire. L'Etat y travaille pour proposer un lieu de discussion où toutes les pistes intéressantes de substitution puissent être abordées et étudiées.

**Ali HARIBOU** demande si les effets du changement climatique ont été pris en compte dans les futures autorisations Pliocène.

**Robert VILA** répond qu'effectivement c'est un paramètre qui a été analysé.

**Nicolas GARCIA** fait part de sa conviction concernant la nécessité de travailler collectivement sur ces enjeux et sans arrière-pensée. Les nappes sont exploitées par chacune d'entre nous, et il convient de trouver des solutions alternatives collectives. Villeneuve de la Raho est une option, il en existe d'autres, il faut les mobiliser pour libérer le Pliocène. Le sujet des retenues collinaires est prégnant en Roussillon. La retenue de Villeneuve est la plus grande en termes de volume disponible. Si son niveau est assuré, le potentiel mobilisable pour l'eau potable et l'agriculture est très important. Les nappes quaternaires sont également une option viable, mais il convient de rester prudent et ne pas les exploiter de manière irraisonnée. Pour résumer, dans le département il existe suffisamment de ressources pour faire face aux besoins, mais il existe un besoin d'organisation collective pour adopter la meilleure gestion possible et trouver des solutions adaptées.

**Claude JORDA** affirme que les travaux que nous menons actuellement s'appuient sur « la bible de l'eau » que constitue l'étude volumes prélevables (EVP). Cette étude est contestable, et il serait sans doute intéressant de reprendre certains chiffres, qui datent d'une dizaine d'années, à l'aune de l'évolution des connaissances.

**Séverine LE MESTRE** répond que l'étude VP est issue d'une large concertation à laquelle la Chambre d'Agriculture avait largement pris part. Effectivement aucune étude n'est incontestable et immuable dans le temps. D'ailleurs la loi prévoit que tous les 6 ans la CLE doit se poser la question de la nécessité ou non de modifier ou réviser le SAGE. Donc à ce moment-là la question de la validité de l'EVP se posera. Toutefois, le SAGE a été validé en 2020, et les travaux menés aujourd'hui découlent de cette EVP. Il lui semble pertinent de mettre en œuvre ces mesures, de voir quels seront leurs effets concrets, de les évaluer, et ensuite d'envisager si besoin de mettre à jour l'EVP.

**Philippe HUGUET** souhaite attirer l'attention sur la question des canaux d'irrigation gravitaire du département. Ces canaux en grande partie non cuvelés permettent la recharge des nappes, et si les terres ne sont pas arrosées les nappes ne se rechargent pas.

**Frédéric NICOLEAU** explique que sur l'unité « Agly-Salanque » les volumes doivent être revus à la baisse par rapport aux prélèvements actuels. Les communes comme Clairac devront donc trouver des ressources alternatives. Il demande où en est le projet de forage du Reboul, qui semble bloqué.

**Nicolas GARCIA** répond que le Conseil Départemental 66 s'est rapproché des communes de Clairac, Pia et Salses pour envisager des solutions alternatives. L'exploitation du karst est en effet une solution pour cette unité de gestion. De manière plus générale il n'existe aujourd'hui aucune instance neutre qui gère le karst des Corbières, c'est pourtant une nécessité au vu des enjeux futurs.

**Martine ASSENS** confirme que des échanges sont en cours avec ces communes. Elle précise que le Département 66 a engagé des travaux importants pour le forage du Reboul, sur ses fonds et avec l'aide de l'Agence de l'Eau. Le forage a un débit actuel de 200 m<sup>3</sup>/h. Désormais, il convient aux collectivités de se mobiliser pour réaliser les travaux d'adduction, qui ne sont pas du ressort du département.

**Cyril VANROYE** revient sur la proposition de l'Etat de mener une coordination inter-ressources. De nombreuses initiatives existent déjà, mais la DDTM souhaite proposer un travail à l'échelle du département, pour partager les perspectives entre acteurs et disposer d'une vision globale.

**Marie-Laure BOYER** demande si le fait que certaines unités soient en déficit (en rouge dans les tableaux présentés) est dû à une urbanisation excessive.

**Séverine LE MESTRE** estime que la réponse est multifactorielle. La disponibilité physique de la ressource n'est pas la même sur toutes les unités de gestion, avec notamment des unités avec pas ou peu de nappes quaternaires. Effectivement une forte croissance du taux d'urbanisation peut constituer un facteur aggravant.

**Robert VILA** affirme que les collectivités réalisent des efforts importants en matière d'investissement pour l'eau potable. L'important n'est pas nécessairement la population attendue mais les efforts pour sécuriser la ressource, par le biais des économies d'eau, des maillages, des substitutions...

**Marie-Laure BOYER** souhaite que l'Etat aide plus largement les travaux visant à résorber les fuites sur les réseaux d'eau potable.

**Robert VILA** explique que certaines aides existent : par exemple dans le cadre du plan France Relance, la réfection de réseaux est subventionnée. Toutefois, les aides sont souvent loin de couvrir les besoins financiers, et l'équilibre n'est pas assuré entre les aides d'un côté, et les redevances et coût des travaux à la hausse de l'autre.

**Marie-Laure BOYER** demande si la réutilisation d'eaux usées traitées (REUT) est une piste explorée.

**Robert VILA** répond que sur PMM c'est le cas, un groupe de travail a été lancé. Toutefois, c'est une utilisation complexe à mettre en place, notamment à cause d'une réglementation très restrictive.

**Charles CHIVILO** rappelle au sujet des financements que le budget des Agences de l'Eau a été largement ponctionné par l'Etat, ce qui a réduit leur capacité d'action et d'aides aux collectivités. Il se dit inquiet d'un potentiel effet ciseaux entre des besoins urbains croissants en lien avec l'accroissement de population, et des besoins agricoles qui augmentent en lien avec le changement climatique.

**Cyril VANROYE** évoque les déterminants qui limitent la capacité d'accueil du territoire. La disponibilité de l'eau potable en fait partie.

**Charles CHIVILO** indique que la CLE a aussi une fonction d'éducation des élus sur ce sujet. Par exemple sur le littoral, la mise à disposition de douches de plage, bien qu'anecdotiques en termes de volumes, envoie le mauvais message aux populations. Les collectivités doivent être attentives à rester exemplaires.

**Bernard CUENET** demande si les SCOT ont été bien pris en compte pour évaluer l'accroissement de population, si la question des rendements de réseaux a été abordée, s'il existe une carte interactive de ces rendements.

**Robert VILA** répond que ces questions ont été prises en compte.

**Séverine LE MESTRE** et **Cyprien JACQUOT** ajoutent que les données de rendement sont disponibles sur des bases de données nationales (SISPEA notamment), mais qui ne contiennent pas de carte interactive.

**Claude PERSON** demande quelle sera la conséquence si le volume autorisé est dépassé en 2027.

**Séverine LE MESTRE** répond que ce volume conditionne notamment l'accueil de nouvelles populations.

**Cyril VANROYE** répond qu'il s'agit d'une mesure de Police de l'Eau, qui aura effectivement des conséquences sur l'urbanisation. La question de la disponibilité de la ressource est déjà en partie prise en compte dans les décisions actuelles. D'autre part, l'urbanisation est déjà conditionnée au respect de certains critères, relatifs par exemple à la capacité des stations d'épuration. L'Etat souhaite accompagner les collectivités plus que faire appel à la coercition. Le défi est collectif et l'objectif est de trouver des solutions ensemble.

**Claude PERSON** explique que la commune de Millas qu'il représente fait face à un défi immense concernant les travaux à réaliser, et ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour tenir l'objectif.

**Nicolas GARCIA** approuve la mention spécifique à la rationalisation, proposée pour la délibération de la CLE. Concernant Millas, il estime que l'horizon 2027 laisse le temps de trouver des solutions. La ressource existe à l'échelle globale, la question est plutôt de savoir comment la mobiliser et la répartir intelligemment. Un travail collectif permettra de libérer des potentialités d'exploitation.

Concernant le lien entre eau et urbanisation, **Jean-Paul BILLES** affirme qu'il est impossible d'empêcher les personnes souhaitant s'installer dans le département de le faire. Le SCOT a retenu comme hypothèse de croissance 0,7 ou 0,8% annuels, ce qui est bien inférieur à ce qui était prévu antérieurement. La croissance effective sera peut-être supérieure, notamment à cause d'un effet covid.

**Robert VILA** propose un vote à main levée sur la répartition des volumes AEP soumis à la CLE par la DDTM. La proposition de délibération est lue, soumise au vote, et adoptée à l'unanimité. Délibération :

*La CLE donne un avis favorable à la proposition de maquette proposée par la DDTM, qui respecte le SAGE et en particulier les dispositions B.1.3, B.1.4 et C.1.1. La CLE souhaite attirer l'attention de l'ensemble des collectivités gestionnaires d'eau potable de la plaine du Roussillon sur le fait que si le fonctionnement par « enveloppe » de volumes prélevables est nécessaire, il convient de ne pas considérer toute « marge non utilisée » comme une « marge à consommer » mais plutôt comme une sécurité face au changement climatique et aux incertitudes qui y sont liées. D'autre part, même en cas d'utilisation de ressource alternative, notamment les nappes quaternaires, la CLE insiste sur la nécessité de rationaliser les usages, conformément à la règle R2 et à la disposition C.1.1 du SAGE.*

## Guide SAGE et urbanisme

**Marie-Laure BOYER** demande si la question de la désimpermeabilisation a été traitée.

**Jean-Paul BILLES** estime que trois contraintes pèsent sur les possibilités d'urbanisation :

- L'inondabilité
- La nécessité de réduire la consommation d'espace
- La disponibilité de l'eau

Les plus limitantes sont les deux premières, pour lesquelles les contraintes sont très fortes. Les élus doivent gérer des paradoxes : les zones basses sont inondables et donc inconstructibles, les zones hautes sont trop éloignées de la ressource en eau et donc inconstructibles. L'espace restant pour construire est alors très limité. Le Code l'Urbanisme demande aux collectivités de répondre aux besoins des populations en termes de logement, mais dans ces conditions il est difficile d'y parvenir. Par exemple la Salanque est une vaste zone inondable, les possibilités de construire sont quasi-inexistantes. La question de la disponibilité de la ressource, contrairement aux autres, peut être résolue par des moyens techniques : lutte contre les fuites, maillage, substitution. Le facteur limitant ici reste la ressource financière pour réaliser tous les travaux nécessaires.

**Cyril VANROYE** approuve la remarque de Jean-Paul BILLES, les réponses techniques existent, et de nombreuses collectivités, les ont bien identifiées à travers leurs schémas directeurs d'eau potable.

**Nicolas GARCIA** estime qu'il est irresponsable de faire croire que stopper la croissance démographique règlera le problème de l'eau. De plus c'est anti-démocratique. La question se pose en d'autres termes : où loger la population, comment la loger ? Les problèmes sur la ressource en eau existent déjà à l'heure actuelle, hors accroissement, il faut donc trouver les solutions dès aujourd'hui car ces problèmes s'aggraveront avec le changement climatique et les nécessités d'irriguer davantage les cultures. Il rejoint Jean-Paul BILLES : la problématique de la disponibilité de la ressource est localement une question de bonne gestion du stock disponible.

**Patrick MARCOTTE** souhaite plus de précisions sur la piste de la REUT, et demande si cette option ne peut pas être amplifiée.

**Robert VILA** répond que c'est règlementairement compliqué.

**Cyril VANROYE** ajoute que c'est possible mais que l'aspect sanitaire doit être étudié par l'ARS. Certains usages sont à privilégier (irrigation par exemple).

**Martine ASSENS** précise que des projets sont en cours à Argelès, au Boulou, sur PMM. La Région a lancé un appel à projets sur le sujet.

**Marie BARRERE** précise qu'effectivement les projets d'irrigation se multiplient. Pour l'alimentation en eau potable pour l'instant, au vu des exigences sanitaire, la REUT ne paraît pas indiquée. Pour les personnes intéressées pour approfondir ce sujet, c'est Gisèle SANTANA qui s'occupe de ce dossier à l'ARS.

**Paul BESSOLES** considère, concernant le tourisme comme pour l'urbanisation, qu'il n'est pas question d'empêcher les vacanciers de venir. Toutefois, la profession s'engage pour diminuer les consommations d'eau et réaliser toutes les économies possibles.

**Philippe HUGUET** évoque l'exemple de la nappe de la Salanque. Cette nappe avait tendance à baisser suite à l'arrêt d'un canal. Lorsque le canal de Clairà a été remis en eau, la nappe s'est stabilisée. Cet exemple montre que la recharge hivernale de nappes via les canaux est une piste à creuser.

**Christian JEAN-PIERRE** s'associe à cette intervention : la recharge de nappes et le travail sur les retenues collinaires doivent être intensifiés.

**Séverine LE MESTRE** répond que la piste de la recharge hivernale a déjà été largement explorée par le Syndicat des nappes dans la vallée de la Têt, avec plusieurs années d'expérimentation sur différents canaux, qui prouvent que cette solution peut fonctionner localement. Toutefois, la recharge se fait majoritairement au bénéfice des nappes superficielles quaternaires.

**Roland CASTANIER** affirme qu'il est crucial de communiquer auprès de la population pour que les mesures de restrictions soient comprises et acceptées, notamment après des scolaires. Il subsiste de nombreuses pratiques non adaptées de la part des citoyens et des professionnels (développement incontrôlé des piscines, culture de maïs...).

**Robert VILA** estime qu'il s'agit d'une problématique générale sur l'environnement, qui concerne autant l'eau que les déchets par exemple.

**Ali HARIBOU** pense, contrairement à Jean-Paul BILLES, que le sujet de la disponibilité en eau doit être priorisé par rapport aux autres (inondation, consommation d'espace). D'autre part il s'interroge sur le réel respect des décisions prises dans ce cadre.

**Robert VILA** estime qu'une meilleure prise en compte de l'environnement est inéluctable. La loi évolue vite en ce sens.

**Avis de la CLE.** Pas de questions ni d'interventions.